


Conditions générales :

L'objet du contrat est de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties, signataires du registre concernant ce présent contrat, en vue de :

- soutenir l'exploitation des producteurs
- fournir des paniers de saison et de qualité dans le respect du texte et de l'esprit de la charte des AMAP

Cet engagement réciproque se traduit comme suit :

Le (la) producteur(trice) s'engage à :		L'adhérent(e) s'engage à :
<ul style="list-style-type: none"> • mettre tout en œuvre pour approvisionner régulièrement l'adhérent(e) grâce à sa propre production • informer l'adhérent(e) de la vie de l'exploitation • faire preuve de transparence sur ses modes de production 		<ul style="list-style-type: none"> • venir chercher les produits commandés à chaque distribution, ou le cas échéant à les faire récupérer par une personne de son choix. Toute commande non récupérée sera perdue • partager les risques et les bénéfices avec le (la) producteur(trice)

La résiliation du contrat de la part de l'adhérent(e) implique l'obligation pour ce dernier de trouver un remplaçant pour la fin du contrat en cours, selon des modalités financières fixées entre eux.

Le règlement, de préférence par chèque à l'ordre du producteur, est à remettre, dans sa totalité, à l'AMAP Cultures d'avenir lors de la signature du registre des contrats.

Date, lieu de livraison : le jeudi soir (férié compris), de 18h30 à 19h30, Ecole Charles Péguy de Yutz

Conditions particulières :

Producteur(trice) : Ferme de THURY, à Narbéfontaine – Luc MULLER

Mode de production : Agriculture biologique. Animaux élevés en plein air et nourris par des produits et aliments bio, sans pesticide.

Offre : panier de charcuterie bio. Composé de divers produits comme du lard fumé frais, du fromage de tête, du pâté, du fuseau Lorrain, du saucisson sec, du bacon, du jambon fumé et séché (en fonction du stock). Les verrines sont à ramener (sans les couvercles).

Période - rythme : **du 30 MARS au 23 NOVEMBRE 2023 (soit 9 livraisons) - mensuel**
Dates fixes semaines impaires : 30 mars, 27 avril, 25 mai, 22 juin, 20 juillet, 31 août, 28 septembre, 26 octobre, 23 novembre

Particularités : **1 joker possible** : à préciser, accompagné de la date concernée lors de la souscription du contrat. Si la date n'est pas encore connue, le joker sera mis par défaut sur la dernière livraison. Une fois que vous connaîtrez votre date d'absence, il faudra la changer dans le système **15 jours avant** la date concernée et réactiver votre dernière livraison.

Paiements échelonnés possibles (4 chèques maximum)

Prix du panier :

	PETIT PANIER à 15€	GRAND PANIER à 25€
Saison entière	135€	225€